

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 AVRIL 2007**

Délibération n°2007-011

Date de convocation : 27 mars 2007

Nombre de délégués en exercice : 38

Présents : 26 (dont 6 pouvoirs)

Absents non remplacés : 12

L'an deux mil sept, le 4 avril 2007 à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni au Foyer Rural de la Mairie d'Auffargis au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Gérard COMAS, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Marc GALLOIS, Jean-Pierre GHIBAUDO, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Roland POSTIC, Françoise POUSSINEAU, Bernard SCHOEPFER, Elio ZANNIER.

ETAIENT REMPLACES :

Roland BONNET pouvoir à Jean-Pierre GHIBAUDO, Claude CAZANEUVE pouvoir à Daniel DEGARNE, Alain JEULAIN pouvoir à Henri HOELLINGER, Georges JOUSSELIN pouvoir à Bernard BOURGEOIS, Jean-Frédéric POISSON pouvoir à Françoise POUSSINEAU, Jean-Claude VANDERBECKEN pouvoir à Jean-Marie ISABELLE,

ETAIENT EXCUSES :

Martial ALIX, Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Gérard CHIVOT, Laurent COULON, Michel COURTILLE, Jean-Claude GOGUE, Daniel JEAN, Yves MAURY, Claude RIVAULT, René SERINET,

Secrétaire de séance : Daniel BONTE



PORTER A CONNAISSANCE « INITIAL » DE L'ETAT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
- Vu la délibération du SMESSY en date 9 mai 2006 lançant la procédure de SCOT et définissant les modalités de concertation,
- Vu la note de synthèse présentée par le Président,

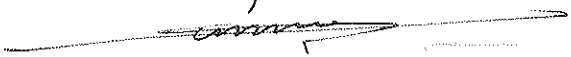
LE COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECLARE** avoir pris acte du porter à connaissance « initial » transmis par le Préfet des Yvelines
- **DIT** que le porter à connaissance sera tenu à la disposition du public au siège du syndicat, dans les Communautés de Communes des Etangs, de la CAPY et de Plaines et Forêts d'Yveline ainsi qu'à Gambaiseuil et à Ponthévrard.

Fait à Auffargis, le 4 avril 2007

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme


Le Président
Gérard COMAS

